



## Cas de fièvre équine du Potomac au Québec

### La maladie

La fièvre équine du Potomac, causée par *Neorickettsia risticii*, est une maladie propre aux chevaux. Elle a été décrite il y a déjà plus d'une trentaine d'années. Depuis, la maladie a été décelée dans la majorité des États américains, ainsi que dans quelques régions canadiennes, notamment dans l'Est ontarien. L'infection des chevaux est causée par l'ingestion accidentelle, souvent dans les aliments ou dans l'eau, d'insectes aquatiques porteurs de la bactéries (libellules, éphéméroptères, trichoptères, etc.). Cette bactéries se multiplie dans les intestins des chevaux et provoque une colite. Les animaux malades ne sont pas contagieux, mais les juments gestantes peuvent transmettre l'infection à leurs poulains.

Elle cause généralement de la fièvre et de l'abattement, qui peuvent être suivis d'une perte d'appétit, de coliques, de diarrhée et de fourbure. De l'œdème (enflure) peut être présent au niveau des membres ainsi que sous l'abdomen. Des avortements et la mise bas de poulains affaiblis sont également possibles. Cette maladie peut être mortelle, en raison des complications potentielles associées à la diarrhée, à la fourbure ou à une toxémie.

Grâce au programme de surveillance des entérocolites du réseau équin, les quatre premiers cas indigènes (acquis au Québec) de la fièvre équine du Potomac ont été diagnostiqués. Cela révèle donc que la bactéries responsable est présente au Québec. Trois d'entre eux provenaient de la Montérégie, le quatrième du Centre-du-Québec et tous se sont rétablis.

### Prévention

Une mesure de prévention simple est de contrôler la présence d'insectes aquatiques dans les lieux que les chevaux fréquentent. Aussi si l'on élimine l'accès aux pâturages inondables ou adjacents à des plans d'eau, le risque d'ingestion accidentelle de ces insectes est limité. Les abreuvoirs et des lieux d'alimentation devraient être éloignés des sources de lumière. La réduction de l'éclairage est également bénéfique.

La vaccination des chevaux de plus de cinq mois, au printemps, devrait être considérée comme un outil pour réduire le risque de maladie dans les zones où elle a déjà été identifiée. Malgré le fait qu'elle ne protège pas les chevaux à 100 %, la vaccination peut réduire la gravité des symptômes chez un certain nombre de chevaux infectés.



Communiquez rapidement avec votre vétérinaire si votre cheval présente des signes de la maladie. Les propriétaires de chevaux de la région de la Montérégie sont invités à être particulièrement vigilants. En effet, la présence confirmée de *N. risticii* et les inondations du printemps augmentent le risque que surviennent d'autres cas de fièvre équine du Potomac sur ce territoire au cours de l'été 2011.

*Adapté par:*

Isabelle Breton, biologiste  
Agente de développement  
Filière Cheval du Québec inc.  
Tél. et Télec. (450) 419-8340  
[info@filiere-cheval.com](mailto:info@filiere-cheval.com)  
[www.filiere-cheval.com](http://www.filiere-cheval.com)

*Source :*

Isabelle Picard, m. vétérinaire  
Responsable du Réseau équin  
Direction de la santé animale et de l'inspection des viandes  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec  
[www.mapaq.gouv.qc.ca/equin](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/equin)